Village Sainte-Marie-Saint-Raphaël

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

La fin d'une longue poursuite judiciaire

Sainte-Marie-Saint-Raphaël, le 29 octobre 2021 - Le juge Zoël Dionne, de la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick, a rendu sa décision le 17 juin 2021 en faveur de la municipalité de Sainte-Marie-Saint-Raphaël, sur la motion en jugement sommaire qui met fin aux poursuites judiciaires de son ancien directeur général, monsieur Rémi Hébert.

À la suite de plusieurs erreurs et de plusieurs comportements jugés non professionnels par la municipalité, celle-ci avait licencié son directeur général le 23 juin 2014. Depuis, monsieur Rémi Hébert poursuivait la municipalité en justice. Les différents juges qui ont rendu leur décision au cours des années avaient statué en faveur de la municipalité. L'ex-directeur général avait donc décidé de continuer ses poursuites malgré les décisions de la cour qui donnaient raison à la municipalité. Cette dernière voulait mettre fin à cette saga juridique, qui avait assez duré, en déposant, par l'entremise de son avocat Me Basile Chiasson, une motion en jugement sommaire. Le juge a donc ordonné les directives suivantes :

- qu'un jugement sommaire soit accordé en faveur de la défenderesse rejetant l'action du demandeur;
- que le demandeur paye à la défenderesse ses dépens afférents aux honoraires d'une somme de 1 500 $, plus les déboursés à être taxés.

L'échéance du droit de rappel étant maintenant terminée, le conseil municipal est soulagé de la décision du juge et peut maintenant en informer ses quelque 860 citoyennes et citoyens. Le travail rigoureux fait par l'ancien maire, monsieur Conrad Godin, ainsi que par les conseillers pour défendre les droits de la municipalité dans ce litige permet maintenant aux nouveaux élus de tourner la page et de concentrer leur énergie sur les nombreux projets en cours.

Édifice Maurice-Paulin
1541 Boulevard de la Mer, Sainte-Marie-Saint-Raphaël N.-B. E8T 1P5
Téléphone (506) 344-3210 / Télécopieur (506) 344-3213

Le maire, Bernard Savoie, le conseil municipal ainsi que les employés veulent mettre tous leurs efforts et leur passion pour faire découvrir aux gens du Nouveau-Brunswick et d'ailleurs ce magnifique village. Il devient important en ces temps incertains de donner un sentiment de fierté et de paix aux citoyennes et citoyens de Sainte-Marie-Saint-Raphaël. C'est pour cette raison que la municipalité n'accorde aucune entrevue sur ce sujet.

-30-

Pour information :

Madame Caroline Ethier
Directrice général
Tél : (506) 344-3210